Département du Val d'Oise Arrondissement de SARCELLES Canton de GOUSSAINVILLE Commune de SAINT-WITZ

AFFICHE le :

28/03/2024

TRANSMIS le

28/03/2024

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 19

Présents: 15

Votants: 18

OBJET:

Affectation des résultats 2023 au budget primitif 2024 budget général en M57

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219505807-20240327-DEL15_2024

Nº 15/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre Le mercredi 27 mars à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle Maurice Joulou en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire.

Etaient présents:

<u>Mesdames</u>: BARON Claudine, BERSON-GEANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUDRE Sybille, DAUPTAIN Marie-Hélène, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne, LE BEC Fanny.

<u>Messieurs</u>: BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, MOURET Stéphane, VIRLOGEUX Christophe.

Absent: M. DEBCZAK Jean-Michel

Pouvoirs: Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège

M. BELAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle M. VANÇON Frédéric donne pouvoir à M. BAILLY Maxime

Secrétaire: Mme Fabienne GRU

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter l'excédent d'investissement cumulé constaté au compte administratif 2023 du budget général en M57 d'un montant de 188 202,62 € au compte 001 en recettes d'investissement au budget primitif 2024.

Monsieur le Maire propose également au conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2023 du budget général en M57 d'un montant de 346 550,81€ au compte 1068 en recettes d'investissement au budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- 1/ Approuve à l'unanimité, l'affectation de l'excédent d'investissement cumulé constaté au compte administratif 2023 du budget général en M57 d'un montant de 188 202,62€ au compte 001 en recettes d'investissement au budget primitif 2024.
- 2/ Approuve à l'unanimité l'affectation de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2023 du budget général en M57 d'un montant de 346 550,81€ au compte 1068 en recettes d'investissement au budget primitif 2024.
- 3/ Délibération transmise à M. le sous-préfet de Sarcelles et au SGC de Garges.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire Frédéric MOIZARD